

PRÉFET DE RÉGION PICARDIE

Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement de Picardie

PROJET DE CRÉATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE VERVINS
SAS H.E.S LOGISTIQUE

AVIS DE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT
SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

I. Présentation du projet :

a) Renseignement généraux

Raison Sociale : HES LOGISTIQUE
Forme juridique : S.A.S
Adresse du siège social : Route de Montbrehain - 02230 – FRESNOY LE GRAND
Adresse du site d'exploitation : Route d'Hirson – Zone d'Activité Économique Créapôle -
02140 Vervins
Code NAF : 8292Z
Numéro SIRET : 352 446 652 000 21
Signataire de la demande : Monsieur Hugues HOUTCH en qualité de Président.

b) Présentation succincte du projet

La société HES LOGISTIQUE souhaite exploiter un entrepôt pour des activités logistique et de stockage de marchandises industrielles et de biens de consommation. Les principaux produits amenés à être stockés dans le futur entrepôt seront des produits combustibles et des produits liquides inflammables.

Le projet permettra la réalisation :

- ➔ d'un entrepôt de stockage d'un volume global de 324 800 m³ comportant 4 cellules d'une superficie de 5 800m² chacune ;
- ➔ de locaux administratifs d'une superficie de 480 m² ;
- ➔ de locaux techniques d'une superficie globale de 317 m².

Le terrain d'implantation de la SAS HES LOGISTIQUE sera composé de la parcelle numéro 34 de la section ZD du plan cadastral de la commune de Vervins.

La superficie totale du site de l'établissement est de 52 666 m² et se répartira comme suit.

- ✓ Surface bâtie = 23 777,00 m²
- ✓ Surface de parkings et voiries = 12 637,10 m²
- ✓ Surface espaces verts = 16 251,90 m²

La SAS H.E.S LOGISTIQUE a déposé une demande d'autorisation auprès du préfet de l'Aisne au titre des rubriques suivantes :

- 1432: stockage de liquides inflammables ;
- 1510: stockage de matières combustibles en entrepôt couvert ;
- 1530: dépôts de papier, carton ou matériaux combustibles analogues ;
- 2662: stockage de polymères ;
- 2663: stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères.

II. Cadre juridique :

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour les rubriques 1432-2.a, 1510-1, 1530-1, 2662-1, 2663-1.a et 2663-2.a prévues à l'article L 512-1 du Code de l'environnement. A ce titre, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale composée d'une étude d'impact et d'une étude des dangers.

En parallèle de l'instruction de la procédure d'autorisation, conformément aux articles R122-1 et suivants du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale doit faire l'objet d'un avis d'une autorité administrative compétente en matière d'environnement. Pour ce type de projet, il s'agit du Préfet de région.

Le présent avis porte sur la qualité de l'évaluation environnementale produite par le pétitionnaire, en particulier l'étude d'impact et l'étude de danger, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet.

Cet avis est transmis au pétitionnaire et joint au dossier d'enquête publique.

III. Analyse du contexte environnemental lié au projet :

Le site d'implantation d'une superficie de 5,27 ha environ est situé au Nord-Est en périphérie de la commune de Vervins en zone AUc (affectée essentiellement à l'implantation des activités industrielles, logistiques, artisanales et commerciales).

Le site se situe **hors** de toute zone naturelle remarquable de type Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone Natura 2000....

Le voisinage de la SAS HES LOGISTIQUE est composé:

- au Nord par des terrains agricoles;
- au Sud et au Sud-Est par des terrains agricoles et par le ruisseau Chertemps situé à 800 mètres du site;
- à l'Est par des terrains agricoles;
- à l'Ouest et au Sud-Ouest par l'espace urbain, situé à environ 600 mètres du site;
- au Sud-Ouest par la société SCA «Packaging», située à environ 200 mètres des limites de propriété du site.

Les habitations les plus proches du site sont situées à environ 600 mètres au Sud-Ouest et à l'Ouest.

L'usine est accessible depuis la route départementale 963. Cette RD 963 dessert la Zone d'Activité Économique Créapôle et permet de rejoindre la Route Nationale 2 au Nord de Vervins.

IV. Analyse de l'étude d'impact :

Par rapport aux enjeux présentés dans la partie III, l'étude d'impact a correctement analysé l'état initial et ses évolutions pour les enjeux de la zone d'étude et de manière proportionnelle.

Par rapport aux enjeux présentés, le dossier présente une analyse correcte des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales concernées. Les impacts, limités par nature au regard de l'activité, sont bien identifiés et bien traités. Il prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement.

Le site ne produit pas de rejet aqueux industriel ou de rejet atmosphérique en dehors de la chaudière fonctionnant au gaz naturel.

Les eaux sanitaires sont collectées et dirigées vers une station d'épuration urbaine conforme. Les eaux pluviales de toiture, de parkings et de voiries seront collectées et dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau d'eau public. Les eaux d'extinction incendie rejoignent gravitairement un bassin de rétention d'un volume de 3 450m³.

Au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière précise les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont en lien avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

IV. Analyse de l'étude de dangers :

Les risques principaux présentés par ces installations proviendront des cellules de stockage, dont le phénomène dangereux redouté est l'incendie.

Les incendies de chacune des cellules sont susceptibles de générer des effets thermiques et des effets toxiques.

Les modélisations de ces phénomènes dangereux ont mis en évidence des zones d'effets irréversibles au delà des limites de propriété :

- ✓ des effets thermiques au Sud-Ouest et au Sud-Est pour l'incendie de la cellule 4 du bâtiment de stockage des produits combustibles;
- ✓ des effets thermiques au Sud-Est pour l'incendie des cellules 1, 2 ou 3 du bâtiment de stockage des produits combustibles;
- ✓ des effets thermiques au Nord-Ouest, au Sud-Ouest et au Sud-Est pour l'incendie de la cellule 4 du bâtiment de stockage des produits combustibles et liquides inflammables;
- ✓ des effets thermiques au Nord-Ouest, au Nord-Est et au Sud-Est pour l'incendie de la cellule 1 du bâtiment de stockage des produits combustibles et liquides inflammables;
- ✓ des effets thermiques au Nord-Ouest et au Sud-Est pour l'incendie des cellules 2 et 3 du bâtiment de stockage des produits combustibles et liquides inflammables.

Les effets significatifs des fumées toxiques d'incendie ne sortent pas des limites de propriété. Néanmoins, une perte de visibilité due aux fumées d'incendie est attendue dans un rayon proche du site.

Au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet.

V. Justification du projet et prise en compte de l'environnement :

Les justifications ont bien pris en compte les objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national.

Toutefois, sans nuire à la possibilité du public de se prononcer valablement sur le dossier, les points évoqués ci-dessus mériteront d'être pris en compte durant la phase d'instruction.

Amiens, le 14 mars 2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Francis COUDON